



LA SORTIE

Lors de sa sortie, **tout enfant mineur doit être accompagné de son père, de sa mère ou de son tuteur légal.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous devrez nous transmettre :

- une autorisation parentale de sortie écrite,
- l'identité de la personne majeure prendra votre relais (munie de sa carte d'identité).

Avant de quitter le service :

Veillez vous adresser à l'infirmière qui vous remettra les documents médicaux de votre enfant ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Avant de quitter l'hôpital :

- Si besoin, passez à l'accueil situé dans le hall où l'hôtesse vous délivrera un bulletin de sortie (justificatif auprès de la Sécurité Sociale, de l'établissement scolaire, de votre employeur, de votre mutuelle).
- Si vous avez profité de prestations hôtelières, passez à la régie afin de régler celles-ci.

Sortie contre avis médical :

Le service a une mission de protection de l'enfant. Il a donc une démarche d'informations auprès des parents concernant les risques encourus. Si les parents maintiennent leur demande, ils doivent **signer une autorisation de sortie contre avis médical**. Si le service estime qu'il y a un risque pour l'enfant, il entamera une procédure de signalement auprès du secteur social. S'il estime que l'enfant est en danger, il saisira le Procureur de la République.

MAJ : juillet 2023



Bienvenue dans le service de Médecine pédiatrique

UNITE MEDECINE GRANDS ENFANTS

Adresse : Unité Médecine Grands Enfants
Service de Médecine Pédiatrique
3^e étage Pavillon Femme-Mère-Enfant PFME
Hôpital Jacques Monod
29 avenue Pierre Mendès France
76290 Montivilliers

Téléphone service : 02 32 73 42 05

Téléphone secrétariat : 02 32 73 41 95

Médecin chef de service : Dr Nicole HASTIER-GOUIN

Cadre de santé de l'unité : Julie GUERRAND

Votre enfant est hospitalisé CHAMBRE :

Le service accueille les enfants âgés de 3 ans à 18 ans nécessitant une hospitalisation pour surveillance médicale.

Vous trouverez dans ce document, les informations relatives à cette hospitalisation. L'équipe reste à votre disposition pour tout complément d'information.



→ LA VISITE DU MEDECIN

Le(s) médecin(s) assure(nt) une visite au cours de la matinée. Si vous ne pouvez être présents à ce moment, un rendez-vous peut être pris avec lui.

→ LES VISITES

Les visites sont autorisées 24h/24 pour les parents ou les tuteurs légaux. Néanmoins, après 21h, un seul parent est autorisé à rester auprès de l'enfant. Les visites sont limitées aux parents et à la fratrie.

Ces mesures peuvent faire l'objet de modifications en période d'épidémie.



Pendant l'hospitalisation, l'enfant n'est **pas autorisé à quitter l'unité**.

Il peut aller en salle de jeux uniquement accompagné par un soignant ou un membre de sa famille.

→ LES CHAMBRES « PARENT-ENFANT »

Les chambres « parent-enfant » disposent d'un couchage vous permettant de dormir avec votre enfant. **Un seul parent pourra rester la nuit.**

Attention, ce service est payant : la nuitée (petit-déjeuner inclus) vous sera facturée, certaines mutuelles ne prennent pas en charge ce supplément. Les frais sont à régler à la sortie (Accueil du hall nord - RDC haut).

En choisissant ce type d'hébergement, vous vous engagez à rester auprès de votre enfant tout au long du séjour. Vous ne pouvez pas quitter la chambre sans avertir l'équipe soignante qui veillera alors sur votre enfant. Nous vous encourageons à participer aux soins quotidiens : toilettes, bain, changes, repas, jeux, endormissement.

Quelques règles de vie :

- Apportez vos affaires personnelles (linge de nuit, affaires de toilette, serviettes).
- Nous vous demandons de vous habiller dans la journée.
- Votre lit doit être rangé à partir de 9h du matin.

Respectez le repos des enfants : télévision, téléphone, lumières éteintes pendant les heures de sieste, la nuit et à tout autre moment à la demande du personnel.

→ LA TELEVISION

Les chambres sont toutes équipées de télévision mises **gratuitement** à disposition des enfants.

→ LES REPAS

Pour votre enfant :

Une alimentation variée et adaptée lui est proposée par le service de restauration, tout en respectant sa religion et ses goûts. La nourriture extérieure est proscrite.

Pour vous :

Commande d'un repas en chambre :

Un service de prestation hôtelière est proposé à l'accompagnant de l'enfant durant la période d'hospitalisation. Toute prestation commandée devra être réglée en fin de séjour auprès de la régie.

Salle de détente parents :

Une salle de détente parents est à votre disposition au 3^e étage, à côté du secrétariat. Elle est équipée d'un micro-onde et d'un réfrigérateur. Vous y trouverez également des distributeurs de boissons et d'encas.

Cafétéria pour les visiteurs :

Vous pouvez aussi aller à la cafétéria située dans le hall d'accueil Nord. Horaires d'ouverture : 8h-18h en semaine, 14h-18h le week-end.

Rappel : Tout enfant hospitalisé est tenu de ne pas quitter l'unité d'hospitalisation.

→ LES ACTIVITES

Des professeurs des écoles sont présents aux jours habituels de l'école. Ils peuvent vous rencontrer et assurer le lien avec l'établissement scolaire de votre enfant. Ecole-hôpital : 02 32 73 42 40

Une éducatrice de jeunes enfants organise des ateliers d'activités manuelles au sein du pôle de pédiatrie et pourra proposer à votre enfant d'y participer.

Le jeudi, l'association Clown'Hôp! offre une prestation de clowns.

Le mardi, la bibliothécaire passe dans les chambres pour prêter des livres aux enfants. N'oubliez pas de remettre les livres empruntés à l'équipe soignante.

→ L'ARGENT ET LES OBJETS DE VALEUR

Nous vous conseillons de ne pas laisser d'argent, de bijoux ou d'objet de valeur (portable, console de jeux) dans la chambre.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.